

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 OCTOBRE 2014- 19 HEURES

Présents : T. Péronne – F. Martin - P. Riot – A. Bertrand— A. Le Guern – Y. Peymaud– J. Legay S. De Royer-Dupré – A. Peyle (arrivé à 19h15)

Absents excusés : P. Lansade (pouvoir à Th. Péronne) – P. Haury (pouvoir à Alain Bertrand)

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni ce jour.

Début de la séance à **19 heures 15.**

Appel nominal des conseillers et Désignation d'un secrétaire de séance	Sylvain de Royer
Approbation PV dernière réunion	Après lecture, le Conseil Municipal signe le procès-verbal de la dernière séance, ainsi que la feuille des présents de la séance du dernier conseil.
<u>RAPPORT DU MAIRE</u>	<ul style="list-style-type: none">✚ Formation paysagère des agents par AM Service Montenon Arnaud. Un support papier sera demandé.✚ Estimation de la valeur vénale, demandée à France Domaine, d'une grange au village du Chataignaud. Une estimation du coût de démolition du bâtiment sera également réalisée ; une décision sera à prendre sur la suite à donner au dossier lors du prochain conseil municipal.✚ Interdiction des pré-enseignes dérogatoires à compter du 13 juillet 2015. La dépose de certains panneaux a déjà commencé, à la demande du maire.✚ Intervention auprès de la Ste Bois et Séchoirs de la Mourne pour dégâts sur la route de Garnaud. Les travaux sont réalisés.✚ Contrat de cohésion territoriale – Valorisation paysagère du site du vallon des six Fontaines et du Cap (Opération à prévoir au budget primitif 2015)✚ Compte-rendu de la visite de Mr APPERT, Délégué Départemental du Groupe La Poste pour informer la municipalité sur la faible fréquentation du bureau de Chatelus. Elle est en moyenne de 40 clients par semaine. À la vue de ce chiffre, la Poste propose des alternatives à la présente situation, comme l'installation à la place du bureau actuel d'un Relai Poste Commerçant (RPC) ou d'une Agence Postale Communale (APC).✚ Une estimation de la valeur vénale des terrains Bonnetblanc sera demandée à France Domaine (dossier de mise en valeur de l'église)✚ Prévoir une convention de passage sur les terrains de Roger Laurent, au Cap. Le maire rencontrera des éventuels porteurs de projets pour des troupeaux ovins ou caprins...✚ Le maire propose au conseil de faire réaliser une étude de faisabilité pour l'installation d'une chaufferie bois connectée aux bâtiments communaux. Un contact sera pris avec le SDEC pour avoir des informations supplémentaires notamment sur le contenu de l'étude. Il faut compter entre 5.000 et 10.000 euros pour une telle étude avec un support envisageable de 50% de l'ADEME-Région et 20% SDEC si SDEC porteur du projet. Le point sera fait sur les besoins énergétiques des bâtiments que l'on proposera de relier au réseau chaleur à projeter.✚ La signature pour la vente des gîtes doit avoir lieu avant la fin de l'année.

DELIBERATIONS

Si des affaires communales mettant en cause certaines personnes sont inscrites à l'ordre du jour, le huis clos peut être décidé pour des raisons de confidentialité, dans la mesure où des éléments touchant à la vie privée de ces personnes peuvent apparaître.

Le conseil municipal peut décider de se réunir à huis clos à la demande de trois conseillers ou du maire.

Cette décision ne peut donner lieu à un débat et doit être prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. Elle peut intervenir à tout moment de la séance, les affaires la justifiant étant cependant généralement réservées pour la fin de séance. Le préambule de la délibération portera mention de la décision.

Assiette des coupes de bois 2015 dans la forêt sectionale de Garnaud

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	9
Représentés	2
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	

L'ONF propose de passer en coupe en 2014 la parcelle suivante :

Section de Garnaud – parcelle 11B – pour 5,14 H – 2EME éclaircie – destination : Vente

Et demande l'avis du Conseil Municipal pour l'inscription à l'état d'assiette de ces coupes pour 2015, ainsi que pour leur destination.

Délibération prise :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1- Confirme l'inscription à l'état d'assiette en 2015 des coupes prévues à l'aménagement et désignées dans le tableau ci-dessous (coupes « dites » réglées)

Nom de la forêt	Parcelles	Surface à Parcourir (HA)	Type de coupe	Destination de La coupe
FS DE GARNAUD/CHATELUS LE MARCHEIX	11B	5,14	2EME ECLAIRCIE	VENTE

2- Choisit leur destination : vente à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent

Évaluation des risques professionnels en collectivité

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	9
Représentés	2
Votants	11
Exprimés	10
OUI	10
NON	

Lancement d'une démarche d'Évaluation des Risques Professionnels dans la collectivité :

L'Évaluation des Risques Professionnels (evRP) est une obligation légale pour toute collectivité territoriale dès lors qu'elle emploie au moins un agent.

L'evRP consiste à identifier les situations dangereuses auxquelles sont exposés les agents, puis à les analyser afin d'en définir les risques. La finalité est de mettre en place des actions de prévention pertinentes, dans le but de diminuer le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles donc l'absentéisme.

L'ensemble de ces éléments est consigné dans un outil, le Document Unique, mis en place par la collectivité

Le service Prévention des Risques Professionnels du Centre de Gestion de la Creuse (CDG 23) nous propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation de l'evRP.

L'engagement auprès du CDG nous permet d'obtenir des aides financières pour se lancer dans la démarche d'evRP

Alain PEYLE se montre intéressé pour participer à cette mise en place.

Délibération prise :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public. A ce titre, le Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP) de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce

domaine, grâce notamment à la mise en place de démarches de prévention.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Creuse propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

Le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser une démarche de prévention sur le thème de l'Évaluation des Risques Professionnels et de l'autoriser à signer avec le Fonds National de Prévention la convention qui en régit les modalités

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- S'engager dans la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels ;
- Déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire du Fonds National de Prévention de la CNRACL ;
- Autoriser le Maire à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de cette démarche.

Renouvellement convention de mise à disposition de la bibliothèque municipale

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	9
Représentés	2
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	

Délibération de principe

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal :

1. D'une convention de coopération entre le Département de la Creuse et la commune pour le développement de la lecture et la gestion de la Bibliothèque Municipale
2. D'une convention de mise à disposition de mobilier spécialisé de bibliothèque.

Il indique, que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il serait nécessaire de procéder à la mise à jour de ces deux conventions existantes qui arrivent à échéance.

Délibération prise :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un projet de deux conventions de coopération entre le Conseil Général de la Creuse et la commune de Chatelus Le Marcheix pour le développement de la lecture et la gestion de la bibliothèque municipale.

Après délibération, le Conseil Municipal, ayant pris connaissance de la typologie des bibliothèques et des services de la Bibliothèque Départementale de la Creuse,

- S'engagera pour une bibliothèque municipale de type BM2 OU BM3, après la rencontre avec la Directrice de la Bibliothèque Départementale
- Autorise le Maire à signer la convention portant coopération entre le Département de la Creuse et la commune pour le développement de la lecture et la gestion de la Bibliothèque Municipale
- Autorise également la signature de la convention de mise à disposition de mobilier spécialisé de bibliothèque.

Rythmes scolaires et garderie

Délibération prise :

Vu le peu de fréquentation du service de garderie lié aux nouveaux rythmes scolaires, le conseil municipal, après délibération :

- ☛ **DEMANDE** un service à la carte sur la commune de Chatelus le Marcheix.
- ☛ **DONNE** son accord de principe pour la mise à disposition du personnel communal nécessaire au fonctionnement de l'accueil périscolaire, pour un service de garderie à la carte.
- ☛ **DEMANDE** que la commission enfance de la communauté de communes Bénévent – Grand-Bourg, se réunisse pour acter la demande du conseil municipal

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	09
Représentés	2
Votants	11
Exprimés	11
OUI	10
NON	1

Refacturation des travaux du siers à un forestier

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	9
Représentés	2
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	

Délibération prise :

Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'il est intervenu auprès de l'entreprise forestière CHOPINEAU, prestataire de la SARL Bois et Séchoirs de la Mourne, suite à des dégradations sur la route communale n° 41 de Garnaud.

Un devis avait été demandé au SIERS pour la remise en état de la chaussée. Montant du devis : 941.38 €

Suite à l'intervention du SIERS, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité que la commune refacturera à l'entreprise CHOPINEAU l'intégralité des frais engagés pour cette remise en état.

Un titre de recette sera émis à l'encontre de l'entreprise CHOPINEAU, dès réception de la facture du SIERS

Achat des imprimés d'Etat-Civil Mutualisation avec la commune de Mourioux

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	9
Représentés	2
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	

Le Maire indique au Conseil Municipal, que les communes doivent s'approvisionner en feuilles d'état-civil, auprès de Phil@poste, filiale de la Poste. Afin de diminuer les frais de gestion et de transport (25 € pour 23 € de commande...), la commune de Chatelus se propose de grouper sa commande avec celle de Mourioux Vieilleville, cette dernière nous remboursant au prorata des imprimés commandés.

Délibération prise :

Après explication des modalités de commande des feuillets des registres d'état-civil auprès de Phil@poste, le maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mutualiser les commandes avec la commune de Mourioux-Vieilleville.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise cette mutualisation, la commune de Mourioux-Vieilleville remboursera à Chatelus au prorata des feuillets commandés, imprimés et frais de gestion et transport.

	MOURIoux-VIEILLEVILLE	CHATELUS LE MARCHEIX
Feuillets état-civil	40 exemplaires	60 exemplaires
Pages de garde	0	6 exemplaires
Jeux de couvertures	3 exemplaires	3 exemplaires

CLECT

Délibération prise :

Le Maire expose que, suite à l'adoption du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique par la communauté de communes Bénévent – Grand Bourg à compter du 1er janvier 2014, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée conformément à la législation afin d'évaluer les charges transférées par les communes membres à la Communauté de Communes.

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	9
Représentés	2
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

La CLECT, composée d'un représentant de chaque commune membre, s'est réunie en dernier ressort le 15 octobre 2014, sous la présidence de Monsieur Guy Moutaud, conseiller municipal de la commune de Saint-Priest-la-Plaine

Le Président de la Communauté de Communes a transmis le 23 octobre 2014 à Monsieur le Maire le rapport définitif de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Selon les dispositions du Code Général des Impôts, l'évaluation présentée doit être adoptée par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est donc demandé au Conseil municipal de donner son avis sur cette évaluation des charges transférées, rapport annexé à la présente.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu,

VU l'article 1609 nonies C – IV du Code Général des Impôts,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-5 et suivants,

VU la délibération du 23 septembre 2013, le conseil communautaire de Bénévent-Grand Bourg a décidé de modifier le régime fiscal de la Communauté et a adopté le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique.

VU l'arrêté préfectoral en date du 28 novembre 2013, portant extension des compétences de la Communauté de Communes,

VU l'arrêté préfectoral en date du 16 juillet 2014, portant extension des compétences de la Communauté de Communes,

VU le rapport adopté à l'unanimité par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées attachée à la Communauté de Communes de Bénévent Grand-Bourg en sa séance du 15 octobre 2014,

APPROUVE le rapport de la CLECT,

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents,

DEMANDE au Maire de notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes

Renouvellement CDD personnel de l'auberge

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	9
Représentés	2
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	

Délibération prise :

Monsieur le Maire indique que le contrat de l'employée assurant l'ouverture du Multiservice-auberge se termine à la fin du mois d'octobre 2014.

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger l'ouverture du multiservice - auberge sous régie communale jusqu'à la fin de l'année, afin de permettre la mise en place d'une nouvelle structure de gestion, il serait donc nécessaire de prolonger le contrat de travail jusqu'au 31 décembre 2014.

L'accord du Conseil Municipal est sollicité.

Le Conseil Municipal, après délibération, considérant qu'il est nécessaire de garder un lieu de rencontre et de vie au sein du village,

AUTORISE le renouvellement du contrat du travail de Mme Olivia SCHLEICH jusqu'au 31/12/2014

Une annonce sera faite dans les réseaux et auprès de la communauté de communes pour essayer de trouver un éventuel gérant.

(Thierry Annie Yvonne Fabrice participeront aux réunions pour trouver une solution qui devra être donnée au problème de la reprise de l'auberge à partir du 1 janvier 2015))

<u>Questions diverses</u>	Pas de délibération
Courrier FOLCH Pierrette	<p>Problème d'écoulement des eaux pluviales devant son habitation, et le long de la RD 5. La commission des travaux se rendra sur place. Possibilité d'aide du Conseil Général pour réalisation de caniveaux. Une estimation sera faite avec un devis du SIERS.</p>
Cérémonie du 11 novembre	<p>Organisation de la cérémonie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 10 h : accueil à la mairie ➤ 10h30 : descente en cortège au monument, dépôt de gerbe(s), discours, lecture des noms des morts au combat de la commune par les conseillers, des enfants et d'autres volontaires éventuellement. ➤ 11h30 : présentation par Alain Dubos, dans la salle Janisson, de ses travaux de recherches sur la Grande Guerre ➤ 12h30 : vin d'honneur (kir pétillant et non pétillant)
Travaux de Chauverne	<p>Dossier DETR pour les travaux d'aménagement du village en cours d'élaboration par le SIERS. Il sera remis à la date requise auprès des services de la Préfecture</p>
Isolation Impact Conseil	<p>Les travaux doivent être réalisés prochainement par l'Entreprise BIGEY. Une convention de partenariat relative à la valorisation des économies d'énergie par le dispositif des certificats d'économie d'énergie (C.E.E) a été signée avec le SDEC</p>
ELAGAGE + Demande de Mme FOUQUET	<p>Élagage sur la parcelle G 120 : le Conseil Municipal convient qu'il n'y a pas de danger imminent. Élagage en bordure des routes communales : Que fait-on du bois : broyage au maximum (contact sera pris avec les entreprises Burgun et Richard, pour connaître les modalités de location d'une machine) Possibilité de vente au profit de l'école La procédure va être lancée pour la route du Masginier</p>
Boissieux	<p>Refus de collecte des ordures ménagères – Philippe Riot s'en occupe</p>
Piste à Villemaumy	<p>Les services techniques procéderont à la mise en place du tout-venant sur cette piste</p>
Divers	<p>Achat d'une balayeuse attelée : Devis sollicité auprès de Agro service – Micard – Laville – Moulinjeune.... (Philippe Riot s'en occupe)</p>
	<p>Problème d'humidité du logement de Mme Ollier Stéphanie : le maire doit visiter le logement prochainement</p>
COMMISSION DES TRAVAUX	<p>vendredi 7 novembre – 13h30 à la mairie - CONVOCATION à FAIRE</p>

LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EST FIXEE AU vendredi 5 décembre 2014 à 19 HEURES

La séance est levée à minuit

Vu, le secrétaire de séance.